



POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**

Sommaire

- P.1– FSM à Tunis
- P.2– Prostitution : rapports sexuels subis ou vrai travail ?
- P.3– Marche mondiale des femmes : dates à retenir
- P.3– PMA, GPA : et si on parlait d'abord de filiation ?
- P.4 – Colloque enseignantes, enseignants le mythe de l'égalité
- P.4– ABECEDAIRE
- P.4– Droit de vote des femmes et éligibilité

Comité de rédaction

*Nina Charlier, Sigrid Gérardin,
Marie-Caroline Guérin
Laurence Le Louët
Marie-Pierre Lecame
Anne Marie Pavillard
Isabelle Pouzols,
Cécile Ropiteaux
Aurélia Sarrazin,
Valérie Soumaille*

TUNIS : un FSM féministe et déterminé malgré des conjonctures économiques et politiques très difficiles

PARIS : Un recul inacceptable pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En amont de la manifestation d'ouverture, deux assemblées ont inauguré le FSM 2015 à Tunis : une sur les droits des femmes et une concernant la place des jeunes dans les mouvements sociaux.

Dans les ateliers comme dans l'assemblée des femmes, les militantes féministes de tous les pays représentés ont rappelé l'importance du rôle des femmes dans les processus révolutionnaires. Elles ont dénoncé les effets désastreux de l'impérialisme, du capitalisme, du patriarcat et de l'obscurantisme sur la vie des femmes en particulier et sur celle des peuples – accusant fermement les attentats terroristes. Les débats ont démontré une fois de plus l'importance des analyses féministes pour l'ensemble des luttes si l'on veut réellement mettre en œuvre des alternatives politiques. Féminisme et syndicalisme doivent interagir car il n'y aura pas de démocratie si la moitié de l'humanité, que sont les femmes, est exclue des processus de réflexion, de construction et de décision.

En France comme ailleurs la vigilance et les luttes féministes sont essentielles : pour preuve le ministre du travail propose la suppression pure et simple de l'obligation faites aux entreprises de plus de 50 salarié-es de fournir des rapports de situation comparée entre les femmes et les hommes (articles L2323-47 et L2323-57 du code du travail). Alors que le gouvernement s'est targué d'inscrire l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comme une priorité, il supprime les rares outils nécessaires à sa promotion !

La FSU dénonce ce projet et continue de revendiquer la mise en œuvre de politique volontariste pour promouvoir l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les inégalités dont sont victimes les femmes.

Défendons l'égalité professionnelle

Signez la pétition lancée par Yvette Roudy

<https://www.change.org/p/fran%C3%A7ois-rebsamen-ne-supprimez-pas-l-%C3%A9galit%C3%A9-professionnelle-sosegalit%C3%A9pro>

Retrouvez la campagne sur

<http://sosegalitepro.fr>

Prostitution : rapports sexuels subis ou vrai travail ? pour une abolition de tout rapport social de domination.

En droit, la prostitution est définie par un décret du 5 novembre 1947 : **l'activité d'une personne qui consent habituellement à des rapports sexuels avec un nombre indéterminé d'individus moyennant rémunération.** Selon diverses estimations, environ 20.000 personnes se prostituent en France, dont 70 à 80 % de femmes et 80 % d'étranger-es (Balkans, Afrique, Amérique du Sud, Chine). La proportion d'étranger-es a fortement augmenté ces 20 dernières années (90 % en 2010), ce qui traduit une véritable traite des êtres humains. La proportion de prostitution masculine serait d'environ 13 %. Ces chiffres sont difficiles à vérifier et soumis à une marge d'erreur¹. La très grande majorité de la prostitution est issue de la précarité et de l'exclusion, qu'elle soit familiale, sociale, ou économique.

Deux grands axes de débats

1- Se prostituer, est-ce exercer un métier comme un autre ? En quoi ce ne serait guère plus qu'aliéner sa force de travail ainsi que le ferait un ouvrier ? Si oui, quelles revendications avoir sur ce « métier », tant au niveau des salaires que de la formation par exemple ?

Mais considérer que la prostitution est un métier comme un autre, ce serait accepter que le corps puisse être une marchandise. Janice G Raymond l'exprime ainsi quand il s'agit de la légalisation qui « *motive les hommes à acheter des femmes en vue de rapports sexuels dans un cadre social acceptable large et permissif.* ». Ceci est également valable pour la prostitution masculine.

2- L'acte sexuel est-il un rapport de travail comme un autre ? Les rapports de classe et de genre sont-ils absents du débat ? Quelle est la responsabilité des clients dans le système prostitutionnel ? Peut-on mettre sur le même plan la liberté de disposer de son corps (contraception, avortement) et celle des clients de disposer du corps des prostitué-es en échange de rétribution financière ?

Le rapport sexuel ne serait qu'une relation humaine au même titre que les autres, la prostitution devenant donc un « métier ». La question centrale est donc celle de la place de la sexualité et du sexe dans la construction intime et sociale des individu-es. Nous entendons, comme définition de la sexualité, qu'au-delà d'une visée reproductrice, c'est l'accord entre deux personnes qui se désirent et la recherche d'un plaisir commun.

Dans la prostitution, c'est la recherche de rémunération qui est au centre de la relation « consentie » et non celle du désir physique de l'autre. Ce n'est en aucun cas la recherche partagée de plaisir.

Un marché libéral où les personnes sont des biens de consommation courante.

A aucun moment ne se pose la question d'où vient ce consentement, quelles sources idéologiques le sous-tendent, d'où vient cette décision de mettre sa sexualité au centre d'une relation de simple « consommation », pourquoi quelqu'un deviendrait un « consommateur » sans se poser la question des conséquences de ses actes ? Le fait que quelqu'un se soumette à la prostitution n'est pas qu'un enjeu personnel. La place donnée à la prostitution dans nos sociétés, l'approche que l'on peut avoir par rapport à cette activité est collective et donc dépasse la sphère privée. Ainsi, le mouvement des femmes se positionne non pas contre les prostituées mais pour protéger leurs droits humains, éviter la mise à disposition de leurs corps à des clients contre

rétribution financière, et s'oppose à la création d'un marché du sexe où les dominé-es sont transformé-es en produits à acheter ou vendre dans la plus pure logique libérale.

Comment arriver à l'abolition ?

La position abolitionniste, qui refuse toute forme de légalisation de la prostitution, est différente de la position prohibitionniste, elle ne réclame pas la punition des prostitué-es. Le débat actuel se situe plutôt autour des moyens d'arriver à l'abolition, et notamment sur la pénalisation des clients. Si on part du postulat que tout ou partie du corps humain est inviolable et ne peut pas être soumis à un contrat, que la prostitution n'est pas un métier comme un autre, la société doit protéger celles et ceux qui sont soumis à ce système. Dans tout cadre légal, la société punit celui qui abuse (comme par exemple l'employeur qui emploie au noir un-e salarié-e) pour l'empêcher de recommencer, comme la société a mis en place un système pénalisant l'achat d'organes. Pourquoi la question de la prostitution serait hors cadre et les clients des prostituées ne seraient pas soumis à une contrainte (la pénalisation) dès lors qu'ils se permettraient de transgresser une loi ?

Libérer les prostitué-es par un véritable accompagnement économique et social.

Des risques liés à la pénalisation sont régulièrement invoqués : le contexte sécuritaire actuel (répression policière) comme le danger pour les prostituées d'être moins visibles et moins « protégeables ». C'est pourquoi les revendications des abolitionnistes² sont multiples.

Il faut éduquer à l'abolition, en particulier par une éducation à la vie affective et sexuelle dispensée à tou-tes les jeunes.

Il faut aussi des mesures réelles en faveur des prostituées comme « **la mise en place de moyens de protection et d'accompagnement social, incluant l'accès à la santé et au logement pour toutes les personnes prostituées, de véritables alternatives à la prostitution et l'ouverture de droits effectifs pour toutes les personnes prostituées, y compris étrangères** ».

La lutte contre le système prostitutionnel ne pourra être efficace que dans le cadre d'une politique plus globale concernant la santé, l'accès au travail, au logement, au droit d'asile, la régularisation des sans-papiers. Une réflexion large sur la place des femmes est nécessaire, une réflexion sur le genre et les rapports sociaux de sexe, réflexion qui devra irriguer une politique volontariste de lutte contre toutes les formes de domination, y compris la prostitution.

1- source : assemblée nationale, rapport d'information du 15/04/2011 sur la prostitution.

2- <http://www.abolition2012.fr/index.php/signez-l-appel>



LES DATES À RETENIR EN 2015

2015
QUATRIÈME ACTION INTERNATIONALE
DE LA MARCHÉ MONDIALE
DES FEMMES
2015

8 mars 2015, journée internationale des femmes

LES 6 ET 7 JUIN À NANTES

Les féministes du centre Simone de Beauvoir organisent des ateliers sur et avec des femmes migrantes. Les 5 thèmes de la marche seront discutés le 6 juin dans ces ateliers et une restitution des débats aura lieu le 7 juin. Un village alternatif sera monté dans le centre ville où des stands pourront être tenus par les organisations signataires de l'appel 2015

LES 19 ET 20 SEPTEMBRE À MARSEILLE

Les féministes de Marseille organisent un colloque sur Femmes et extrêmes droites.

LE 17 OCTOBRE

clôture de la Marche à Lisbonne. Les féministes européennes se réuniront pour faire un bilan des actions qui auront eu lieu partout en Europe et dans le monde et déterminer des axes de travail et d'actions à venir.



*LA FSU APPELLE TOUTES LES FEMMES ET TOUS LES HOMMES QUI SE RECONNAISSENT
DANS CES VALEURS ET CES COMBATS
À PARTICIPER À CETTE 4^e MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES AFIN
QUE CESSENT LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
ET QUE LEURS DROITS PROGRESSENT SUR TOUS LES CONTINENTS*

PMA, GPA : et si l'on parlait d'abord de filiation ?

L'ouverture du mariage à tous les couples n'a pas remis en cause le régime de filiation, fondé sur un système biologique fictionnel et une vision essentialiste. Les techniques de procréation médicalement assistée, elles, questionnent fondamentalement la filiation, comme nous l'a rappelé Thomas Linard lors du stage LGBT de la FSU.

Qu'est ce que la filiation en France, et sur quoi est-elle fondée ?

Pour les femmes, la mère est celle qui accouche (sauf accouchement sous X), qu'elle soit mariée ou non. Il n'est pas question de volonté, le fait d'accoucher la rend « naturellement » mère. Pour les hommes, la paternité est plutôt implicitement sociale, puisque basée sur le mariage (présomption de paternité) ou la reconnaissance, acte volontaire.

Un regard historique permet de cerner l'évolution de la filiation. Au XIX^e siècle, les enfants sont ceux du couple marié. C'est une filiation « en bloc », qui peut comporter une bonne dose d'hypocrisie, par exemple quand une femme prend un amant pour donner un héritier à son mari stérile, comme dans une nouvelle de Maupassant. Le droit utilise alors une « fiction juridique ».

De nos jours, c'est la même chose pour une PMA dans un couple hétérosexuel avec un donneur tiers, on maintient le mythe du père comme géniteur, avec un don de sperme se fondant sur une recherche de concordance biologique (couleurs des yeux, des cheveux, de la peau). La volonté est bien l'acte par lequel l'individu devient père... mais cette réalité doit rester cachée.

La vérité est là : notre droit de la filiation entretient une différenciation sexuelle, c'est la nature qui fait la mère, la volonté qui fait le père.

Tout l'édifice de la filiation a des soubassements naturalistes qu'il nous faut interroger et combattre. Devient-on mère parce qu'on accouche ? Ce que condamne le droit français dans la GPA, c'est l'abandon d'enfant et la simulation d'accouchement ; en clair, le fait de se prétendre mère sans avoir accouché. Et c'est aussi ce qui dérange certain-es magistrat-es ayant refusé l'adoption d'enfants, né-es par PMA, à l'épouse de leur mère. (NB : Les cours d'appel invalident ces refus)

Si l'on veut avancer sur les questions d'égalité femmes hommes, c'est aussi ce bastion de différenciation sexuelle qu'il faut déconstruire idéologiquement. Dans aucune culture le concept de filiation n'a correspondu avec la nature. Ce sont bien des idéologies. Et il ne faut pas que les légitimes interrogations sur la GPA, et le combat contre l'exploitation des femmes, ne viennent empêcher ce combat commun : faire de la volonté, de l'existence d'un projet parental, le seul fait d'être parent.

Et si ces questions autour de la parentalité, plutôt que de les diviser, devenaient l'occasion de faire converger les revendications des mouvements féministes et LGBT ?

COLLOQUE ENSEIGNANTES, ENSEIGNANTS, LE MYTHE DE L'ÉGALITÉ

Jeudi 26 mars, le SNES a organisé à Paris un colloque qui faisait suite à une recherche commandée par le groupe femmes du syndicat, *Trajectoires et rapports de genre dans l'enseignement de second degré*, co-rédigée par la sociologue Julie Jarty et l'ergonome Dominique Cau-Bareille¹. Les deux chercheuses y ont présenté leur travail riche de paroles de collègues. S'en est suivie une table ronde avec deux syndicalistes étrangères² et avec Arnaud Alessandrin, chercheur sur les problématiques LGBT au sein de l'Éducation Nationale.

Le constat que l'égalité, en France comme en Europe, n'est toujours pas réalisée, y compris parmi les salarié-es de l'Éducation Nationale, fut largement partagé et étayé par des témoignages recueillis durant la recherche et dans la salle.

Face à ce constat et pour ouvrir des perspectives d'action syndicale :

> **Julie Jarty a proposé cinq pistes** : *engager une réflexion sur l'organisation spatio-temporelle du travail enseignant, parvenir à la parité entre les femmes et les hommes dans tous les lieux décisionnels, favoriser la prise de conscience du genre dans les établissements du second degré, le recueil de pratiques féministes dans un guide mobilisant les expériences des enseignantes et la mise en place d'études approfondies sur les minorités sexuelles dans l'enseignement de second degré.*

> **Pour Dominique Cau-Bareille**, il faut susciter, dès la salle des profs, des discussions autour des aspects les plus concrets de la question du genre pour rendre visibles les inégalités, mieux informer les femmes des « règles du jeu » des temps partiels ou de la notation administrative par exemple, afin qu'elles évaluent mieux les conséquences sur leur carrière, leur retraite... Il faut aussi sensibiliser les chef-fes d'établissement et rectorats pour obtenir un changement dans les mentalités. Sans oublier le travail syndical primordial pour réduire globalement les inégalités, dans le cadre des commissions paritaires (égalité d'accès à la hors-classe par exemple).

Pour sortir du mythe, l'égalité doit être l'affaire de toutes et tous, et une préoccupation de tous les instants. Les syndicats se doivent de s'investir dans cette bataille.

1- voir sur le site du SNES <http://www.snes.edu/Trajectoires-et-rapports-de-genre.html>

2- la néerlandaise Trudy Kerperien et la roumaine Alexandra Cornea

Pour le 8 mars, le SNEP-FSU a publié un Abécédaire de l'égalité en sport et en EPS : une lettre, un mot, un texte pour défendre l'enjeu de l'égalité des sexes dans le sport et en EPS.

Il voulait montrer que, si le ministère a reculé devant les pressions multiples en abandonnant l'ABCD de l'égalité, il n'était pas question pour notre syndicat de s'en laisser conter par toutes celles et ceux qui savent que le genre existe mais qui ne veulent pas que ça change.



Chaque lettre donne lieu à un thème illustré par des textes, des statistiques, des vidéos ou des articles qui permettent aux enseignant-es de mieux comprendre les problématiques du genre dans la société et en EPS en particulier. Nous voulons continuer la lutte pour contrecarrer le schéma de reproduction des discriminations en particulier de sexes, bien vivaces en sport...Cet abécédaire de l'égalité du sport et de l'EPS est un début... Nous sollicitons quiconque serait intéressé-e par ce sujet pour l'enrichir !

Pour y accéder :

<http://www.snefsu.net/actualite/abecedaire.php>

DROIT DE VOTE DES FEMMES ET ÉLIGIBILITÉ : un chemin semé d'embûches

En France, le suffrage universel masculin datant de 1848, il aura fallu un siècle de luttes pour arracher la citoyenneté politique des femmes.

Quel bilan ?

- **1945** : 5,6 % de femmes députées (33 sur 586), 3 % de femmes conseillères municipales

- **de 1945 à 1990** : baisse des femmes élues à l'AN et chiffres qui stagnent aux environs de 5 %

- **1999**, une révision constitutionnelle ajoute à l'article 3 de la Constitution française de 1958 la disposition suivante « **la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives** »

- **2000** : parité totale pour les scrutins de liste avec sanctions financières

- **2007** : 20 % de femmes au Parlement, la France est au 58^e rang mondial et 19^e rang en Europe

- **2012** : 27 % de femmes à l'AN, 25,4 % au Sénat et 1^{er} gouvernement paritaire

- **2014** : 16 % de maires ; renforcement des sanctions financières ; loi sur l'égalité (août) et 38^e rang mondial !

- **2015** : élections de binômes F/H aux élections départementales

La France, en 70 ans, est passée de 3 % à 27 % de femmes élues à l'Assemblée Nationale. Faudra-t-il attendre encore 70 ans pour atteindre la parité ?

Les textes visant à favoriser la candidature des femmes à un scrutin électoral ne suffisent pas les sanctions financières actuelles non plus. Il devient, nécessaire de développer une formation des élu-es.

D'autres propositions féministes sont de plus en plus affirmées comme le non cumul des mandats, l'autorisation d'un seul renouvellement...